

DELIBERATION

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2023

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 19 avril 2023 à 20h30 à Mairie.

Le Maire,
Jean-Yves BILHEU

REUNION DU 19 AVRIL 2023

Le 19 avril 2023 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

PRESENTS : BILHEU Jean-Yves, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, GIL Virginie, CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, MAROLLEAU Pascal, CROISE Lucie, FRADIN Sylvie, PICARD Céline, BODIN Dominique, GUILLAUME Virginie, BAUDU Maxime, GATARD Jean-Guy, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc,

Absents : Jean-François PAULET qui a donné procuration à Jean-Pierre ROUSSEAU, Bernadette MORIN qui a donné procuration à Marie GAUVRIT, Lydia COIFFET qui a donné procuration à Céline PICARD

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME est nommée secrétaire de Séance

COMPTES DE GESTION 2022 - Commune et ses budgets annexes - validation

Le conseil municipal valide les comptes de gestion 2022 du percepteur des budgets Communes et budgets annexes (Village commercial, Restaurant, Photovoltaïques, Lotissement du Belvédère et Lotissement La Ville)

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - Commune et ses budgets annexes - vote

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2022 du budget Commune et ses budgets annexes (Restaurant, Village commercial, photovoltaïque, Lotissement du Belvédère, Lotissement La Ville)

COMMUNE

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	1.370.172,85	Dépenses	637.008,42
Recettes	1.908.765,51	Recettes	582.504,93
Excédent	538.592,66	Déficit	54.503,49

VILLAGE COMMERCIAL

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	137.595,16	Dépenses	274.796,19
Recettes	328.813,93	Recettes	131.073,81
Excédent	191.218,77	Déficit	143.722,38

RESTAURANT

Fonctionnement

Dépenses	3.661,48
Recettes	43.559,78
Excédent	39.898,30

Investissement

Dépenses	54.946,21
Recettes	0,00
Déficit	54.946,21

LOTISSEMENT DU BELVEDERE

Fonctionnement

Dépenses	76.170,63
Recettes	89.795,44
Excédent	13.624,81

Investissement

Dépenses	128.027,12
Recettes	76.170,63
Déficit	51.856,49

LOTISSEMENT DE LA VILLE

Fonctionnement

Dépenses	340.993,30
Recettes	339.909,32
Déficit	1.083,98

Investissement

Dépenses	438.590,66
Recettes	279.404,74
Déficit	159.185,92

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Fonctionnement

Dépenses	41.994,51
Recettes	84.969,66
Excédent	42.975,15

Investissement

Dépenses	40.261,30
Recettes	28.233,46
Déficit	120.27,84

Le conseil municipal valide les comptes administratifs 2022 ci-dessus à l'unanimité

CONVENTION ECOLE PRIVEE 2023

Monsieur le Maire donne connaissance du compte d'emploi fourni par l'OGEC de l'Ecole privée comme justification de la somme de 22.000 € versée par la commune pour l'année 2021/2022 à titre de la participation aux dépenses de fonctionnement matériel de l'établissement d'enseignement privé sous contrat d'association.

Le montant total des factures s'élève à environ 23.000 €.

Le Conseil Municipal approuve ce compte d'emploi

Vu les conventions passées entre la municipalité et l'école privée de La Chapelle St Laurent (OGEC) le 26 décembre 1966 et approuvées le 09 janvier 1967,

Et fixe à 24.000 € à compter du 01/01/2023, le montant forfaitaire à verser à la participation familiale de gestion de l'Ecole Privée de La Chapelle St Laurent (OGEC) à titre de la participation aux frais de fonctionnement matériel de l'école privée.

Le crédit nécessaire sera inscrit au Budget Primitif 2023

ECOLE - SUBVENTIONS

Le conseil municipal valide les subventions suivantes pour les écoles pour l'année 2023

Fournitures scolaires : 58 € par élève

Subvention forfaitaire par enfant

APEL Ecole Privée : 15 € x 175 enfants = 2.625 €

Amicale Ecole Publique : 15 € x 92 enfants = 1.380 €

Subvention forfaitaire par classe pour voyages scolaires

OGEC Ecole Privée

Primaire 700 € x 4 classes = 2.800 €

Maternelle 400 € x 3 classes = 1.200 €

Amicale Ecole Publique

Primaire 700 € x 2 classes = 1.400 €

Maternelle 400 € x 2 classes = 800 €

Subvention forfaitaire par enfant UGSEL et USEP

APEL Ecole Privée 5,00 € x 175 = 875 €

Ecole Publique 5,00 € x 92 enfants = 460 € répartie comme suit :

- 2,50 € x 92 enfants à l'USEP = 230 €
- 2,50 € x 92 enfants à l'Amicale Ecole Publique : 230 €

Subvention Réseau par Ecole

APEL Ecole Privée : 240 €

Amicale Ecole Publique : 240 €

LOTISSEMENT LA VILLE - Prix de vente avec TVA sur marge

Vu la délibération du 24 août 2022 fixant les prix TTC des terrains au Lotissement de la Ville, il est nécessaire de détailler le prix HT et TTC avec la TVA sur marge avec un taux de 12,52%. Le conseil municipal fixe le prix des parcelles du lotissement La Ville selon le tableau ci-dessous :

Lot	Surface	Prix	
		HT	TTC
1	577	29 594,74	33 300,00
2	545	27 995,02	31 500,00
3	527	25 773,20	29 000,00
4	481	21 151,80	23 800,00
5	494	21 773,91	24 500,00
6	550	29 594,74	33 300,00
7	378	18 752,22	21 100,00
8	363	17 330,25	19 500,00
9	511	29 950,23	33 700,00
10	428	19 907,57	22 400,00
11	353	17 330,25	19 500,00
12	559	34 393,89	38 700,00
13	414	24 262,35	27 300,00
14	326	16 708,14	18 800,00
15	361	18 485,60	20 800,00
16	428	21 951,65	24 700,00
17	589	33 060,79	37 200,00
18	489	26 306,43	29 600,00
19	475	24 440,10	27 500,00
20	516	26 484,18	29 800,00
21	602	30 927,84	34 800,00
22	574	30 838,96	34 700,00
23	490	26 306,43	29 600,00
24	437	22 396,02	25 200,00
25	417	23 462,50	26 400,00

Le conseil municipal valide ces prix à la parcelle et Monsieur Le Maire est chargé des formalités en découlant auprès des notaires, les frais d'acquisition étant à la charge des propriétaires.

PERSONNEL COMMUNAL

- Ouverture de 2 postes d'Adjoint technique territoria

Le conseil municipal décide d'ouvrir deux postes d'Adjoints Techniques territoriaux selon les critères suivants :

- Temps de travail :
 - 9h00 par semaine pour un poste d'adjoint technique
 - 13h45 par semaine pour un poste d'adjoint technique
- Date de recrutement : 1^{er} septembre 2023
- Rémunération sur le grade d'Adjoint Technique territorial

Le conseil municipal autorise le maire à déclarer la vacance d'emploi auprès du centre de gestion et à nommer les agents.

Une rencontre aura lieu avec Mr Bergeolle, nouveau responsable de la cantine avec tous les agents ce jeudi à 19h00 à la Mairie.

AGGLO2B - Fonds de concours - travaux Eaux pluviales Rue du Cimetière

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement d'attribution adopté par la délibération n°DEL-CC-2015-261a du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2015 et modifié par différentes délibérations

Dans un souci de développement de territoire, le fonds de concours constitue un moyen contribuant à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ou de ses communes membres. Il relève ainsi l'utilité communautaire pour un projet communal, ou inversement, l'utilité communale pour un projet communautaire.

Il permet en effet au financeur de verser au maître d'ouvrage un financement en vue d'assurer la réalisation d'un équipement public, étant précisé que le montant total du fonds ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Compte tenu des délibérations concordantes du financeur et du maître d'ouvrage, la convention précise les conditions de versement du fonds de concours.

La convention a pour objet, en application de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales, le versement d'un fonds de concours par le financeur en faveur du maître d'ouvrage pour les travaux d'eaux pluviales.

Le maître d'ouvrage s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations du projet, l'action suivante : Travaux eaux pluviales.

Dans ce cadre, le financeur contribue financièrement à cette opération par l'intermédiaire d'un fonds de concours.

L'objet du fonds de concours est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par le maître d'ouvrage dans le cadre des travaux d'eaux pluviales. Les travaux, objet du fonds de concours visé par la présente convention, ainsi que les dépenses d'investissement concernées et leur montant sont précisés dans le plan de financement ci-dessous.

Le montant du fonds de concours est fixé à 21.600 € HT, soit 50% du montant global du projet (y compris les frais de maîtrise d'œuvre fixés à 4% du montant des travaux)

La contribution financière du financeur applicable sous réserve que le montant total de fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le maître d'ouvrage bénéficiaire du fonds de concours

Le plan de financement se décompose ainsi

-

COMMUNES	PROJETS 2023	Nature des Travaux	Montant estimatif Travaux EP HT	Montant maîtrise d'œuvre HT	Montant estimatif global EP HT
La Chapelle Saint Laurent	Rue du Cimetière	Gestion Eaux Pluviales	40.000,00 €	3.200,00 €	43.200,00 €
		Total	40.000,00 €	3.200,00 €	43.200,00 €
		Part de la commune 50%	20.000,00 €	1.600,00 €	21.600,00 €
		Part Agglo 50 %	20.000,00 €	1.600,00 €	21.600,00 €

Le conseil municipal valide le plan de financement ci-dessus et accepte la participation de 21.600 € pour les travaux d'eaux pluviales Rue du Cimetière

DIGUES DES ETANGS

- Digue de l'Olivette

Des travaux de réfection doivent être effectués sur la digue de l'Etang de L'Olivette. Le coût s'élève à 5.627,76 € TTC

- Digue de l'Etang des Mothes

A la demande du propriétaire du Moulin des Mothes, un expert en assurance se rendra sur place le 7 juin prochain

CHEMIN DE LA BERNARDIERE -Achat

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter une partie du Chemin de la Bernardière appartenant à Mme Souchet de Terves à 0.40 € le m².

SUBVENTION 3 COPINES EN ARGENTINE

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 € à l'Association Familles Rurales pour le projet des 3 copines en Argentine

SUBVENTION PROJET TANZ'AVENIR

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 € à l'association Graine de liens pour le projet de Tanz'avenir.

ASSOCIATION DES MAIRES - Cotisation

La cotisation à l'Association des Maires 79 s'élève à 0.3 € par habitant soit un montant de 625.50 €

**RENOVATION DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA SALLE POLYVALENTE -
Validation de l'Appel d'Offre - Lot n°4 -**

Monsieur le Maire a présenté le résultat d'appel d'offres pour la rénovation du restaurant scolaire et de la salle Polyvalente pour le lot N°4 - Menuiserie intérieure et extérieure. Le Conseil municipal décide d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir au Maire de signer et d'exécuter le marché suivant :

Lot n°4 - Menuiseries intérieures et extérieures HERVO ALU 33.642,20 € HT

TOUR POITOU CHARENTES

Le tour Poitou-Charentes traversera la commune le mercredi 23 août. La commune doit trouver des bénévoles pour sécuriser la course.

PHOTOVOLTAIQUE

Les travaux sur les panneaux photovoltaïques sur la salle omnisports auront lieu en juillet

BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la boulangerie a changé de propriétaire.

SANTE

Une réunion a eu lieu le 11 avril avec le Dr Bouet. Le comité de pilotage souhaite aussi rencontrer Dr Moreau de Clessé.

Une ébauche de texte a été faite pour mettre sur les réseaux sociaux et SOS Villages pour trouver des médecins et dentistes.

VISITE ESTIVALE

LA visite estivale aura lieu le mercredi 23 août.

BOITES A LIVRES

Une boîte à livre sera installée près du porche de l'entrée de l'Espace Enfance et l'autre près du village commercial

Prochaine réunion de conseil municipal : le 24 mai 2023